



ÉNONCÉ DE POLITIQUE FAMILIALE

Rédaction : Nicole Rondeau et le comité conseil sur la PFM : Jean-Claude Molloy, Nathalie Bélanger (RQF), Lucie Sirois, avec la collaboration de Nicole Bernier.

Sainte-Luce, le 24 mai 2007

Mot de la mairesse et de la conseillère municipale responsable des questions familiales

Notre politique familiale est le résultat de deux consultations publiques et du travail d'un comité composé de citoyens de notre communauté pour qui la famille est le cœur de leurs préoccupations. Nous tenons à souligner chaleureusement la collaboration de ces artisans et nous profitons de l'occasion pour les remercier du cadeau qu'ils procurent à notre municipalité.

Une politique familiale est un outil essentiel pour répondre adéquatement aux besoins de nos familles. Avec le plan d'action comme référence, le conseil municipal pourra établir des priorités afin d'intervenir et d'agir dans le développement de notre localité.

Nous passons maintenant du souhaitable au réalisable pour devenir une municipalité où la famille est au centre de son avenir.

France Saint-Laurent, mairesse de Sainte-Luce

Nathalie Bélanger, conseillère municipale responsable des questions familiales

Démarche et collaborations

Au printemps 2006, le conseil municipal de Sainte-Luce mandate Nicole Rondeau pour rédiger la version finale d'une Politique familiale municipale (PFM).

Les documents suivants servent entre autres de référence : les versions précédentes de la PFM de Sainte-Luce, le résultat du sondage du comité famille (printemps 2004), le compte-rendu de la Réflexion collective sur l'avenir de Sainte-Luce (25 septembre 2004), la PFM d'autres municipalités du Québec et de l'information du Carrefour Action Municipale et Famille (CAMF).

Comme le comité famille a suspendu ses activités à l'automne 2004, un comité conseil est formé en mai 2006 et collabore activement à la rédaction de la PFM et de son plan d'action. Une rencontre de consultation auprès de familles permet de valider et de bonifier le plan d'action, le 16 septembre 2006.

La PFM et son plan d'action sont présentés au conseil municipal le 23 octobre 2006 et sont adoptés avec quelques modifications le 6 novembre 2006.

À partir d'avril 2007, un comité famille prépare la diffusion de la PFM, sous forme de version résumée dont le lancement a lieu le 24 juin 2007.

Les noms des principaux collaborateurs sont cités à la fin de ce document.

NB : Afin d'alléger ce document, le genre masculin est utilisé pour désigner l'ensemble des personnes.

1. Notre définition de la famille

La famille c'est : «Une unité de vie, intime et privée, mais ouverte sur un environnement communautaire, regroupant un ou des adultes prenant charge d'enfants, dans une expérience quotidienne voulue comme durable et la plus permanente possible, en vue du bien-être individuel de chacun, de l'apprentissage des relations positives avec autrui et de l'appartenance dynamique à une société».1

La famille est la première institution sociale, la cellule de base qui assure la socialisation de l'enfant et la transmission de la culture qui caractérise chaque société. Dans notre société québécoise contemporaine, la famille est en transformation et doit souvent s'adapter à divers cycles de vie, ce qui l'amène alors à prendre des formes variées. En plus des familles nucléaires ou conjugales dites «traditionnelles», il existe différents types de familles*. Il s'agit principalement des familles «monoparentales», «binucléaires», «recomposées», «élargies» «homoparentales», pour ne nommer que les plus fréquemment citées.

Chaque famille tisse aussi des relations sociales qui forment son réseau familial. Celui-ci «comprend l'ensemble des personnes et des groupes avec lesquels les familles entretiennent

des échanges significatifs. Ce réseau, qui inclut la parenté, les amis et les voisins, prend une importance grandissante dans une société où la taille des familles diminue.»²

* Définitions des types ou catégories de familles :

- familles nucléaires ou conjugales : un ou plusieurs enfants non mariés ainsi que de leur père et leur mère, mariés ou en union de fait ;

· familles «monoparentales» : un seul parent s'occupant de son ou ses enfants ;

· familles «binucléaires» : enfants vivant à temps partagé avec la famille de chacun de leur parent ;

· familles «recomposées» : «famille conjugale où les enfants sont issus d'une union antérieure de chacun des conjoints»³;

· familles «élargies» : «deux ou plusieurs familles nucléaires partageant une résidence commune»² ;

· familles «homoparentales» : un ou plusieurs enfants vivant avec deux adultes du même sexe, en union de fait ou mariés, ce qui est possible au Québec, depuis 2003.

2. Sainte-Luce d'hier à aujourd'hui...

2.1 Quelques repères historiques

2.1.1 L'histoire récente

· La municipalité de Sainte-Luce a subi une transformation majeure en 2001, dans le contexte des fusions municipales sollicitées par le gouvernement du Québec : la municipalité de Luceville, enclavée au milieu du territoire de Sainte-Luce, s'est jointe à celle-ci, prenant alors l'appellation de «secteur Luceville» de la nouvelle municipalité de Sainte-Luce. Il s'agissait en fait d'un retour aux sources...

· Depuis plusieurs décennies, les enfants de Sainte-Luce et ceux de Luceville fréquentent les mêmes écoles : l'éducation primaire se donne à Luceville et les deux premières années du secondaire se passent à l'ancien couvent, voisin de l'église de Sainte-Luce. Les jeunes terminent leur secondaire à l'école polyvalente de Rimouski. Les citoyens ont toujours fréquenté plusieurs commerces et services communs.

· En 1998, il y a formation du Secteur pastoral «Vents-et-Marées», regroupant les services religieux aux paroissiens de Sainte-Luce, Luceville et Saint-Donat. Saint-Anaclet se joint à ce secteur, à l'automne 2006.

2.1.2 Des origines à la fin du 20e siècle

- Sainte-Luce est issue de deux grandes seigneuries octroyées en 1696 par le gouverneur Frontenac de la Nouvelle-France : la seigneurie de Lessard ou de Lamolaye et la seigneurie Lepage-Thivierge.
- Jusqu'en 1792 où l'on trace le chemin Royal, le seul accès possible au territoire est le fleuve. Le peuplement des deux seigneuries se fait très lentement : en 1790, elle ne compte chacune que quatre habitations.
- En 1825, on dénombre 268 personnes vivant dans 38 familles.
- Sainte-Luce devient paroisse en 1829 et municipalité en 1835. En 1840, son église en pierre est construite.
- Au milieu du 19e siècle, deux écoles permettent d'instruire les enfants. Les familles vivent surtout de la pêche, de l'agriculture et de la forêt. Dans les décennies qui suivent, plusieurs services et commerces sont mis en place.
- Durant cette période, le grand territoire de Sainte-Luce est morcelé au profit de Pointe-au-Père, Saint-Anaclet, Sainte-Angèle et Saint-Donat.
- En 1918, Luceville est érigée en municipalité, puis devient une paroisse en 1945 ; son église est terminée en 1959.
- Malgré sa petite taille, Luceville se développe rapidement comme centre industriel et commercial, devenant le point de ravitaillement des paroisses environnantes, avec sa gare, puis par son réseau routier. On mentionne même que Luceville «est l'agglomération la plus industrialisée au Canada, compte tenu de sa population». Sainte-Luce est surtout résidentielle, agricole et touristique.

2.2 Territoire de la municipalité de Sainte-Luce

- La municipalité de Sainte-Luce fait partie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Mitis, qui est une des huit MRC du Bas-Saint-Laurent. Sainte-Luce est située à mi-chemin entre les villes de Rimouski et de Mont-Joli.
- Sainte-Luce présente une superficie de 74,88 kilomètres carrés.
- Le territoire municipal est réparti comme suit :
 - le secteur Luceville : industriel, commercial, plus «urbain» ;
 - le secteur Sainte-Luce : surtout résidentiel et touristique (bord de mer) ;

- les rangs 2 et 3 : surtout agricoles.

2.3 Population

- La population de Sainte-Luce est de 2 900 habitants, répartis en 1 250 unités de logement. Notons que lors de la fusion municipale, la population de chacune des deux municipalités était équivalente.
- La MRC de la Mitis représente 19 585 habitants sur la population de 201 882 personnes vivant au Bas-Saint-Laurent.
- Les citoyens de Sainte-Luce ont de nombreuses opportunités d'emploi dans leur municipalité, dans les secteurs agricole, commercial, industriel et des services. Plusieurs familles profitent aussi de la proximité des emplois dans les municipalités environnantes.
- Les familles apprécient grandement la qualité de vie offerte à Sainte-Luce, en lien avec sa nature exceptionnelle, les nombreux loisirs qu'on peut y pratiquer, la vie sociale supportée par divers organismes communautaires et associations.

2.4 Infrastructures disponibles pour les familles

- Écoles : 300 jeunes fréquentent les écoles de notre municipalité, (septembre 2006):
- à l'école Bois et Marées, située dans le secteur Luceville : 45 enfants au préscolaire et 184 au primaire ;
- à l'école Sainte-Luce (secondaire 1 et 2) : 71 jeunes, incluant aussi ceux de Saint-Donat.
- Centre de la petite enfance Les Pinsons (CPE) : 102 places disponibles (mai 06) :
- en milieu familial (dans l'ensemble de la municipalité) : 73 enfants répartis chez 11 responsables ;
- en installation (située dans le secteur Sainte-Luce) : 29 enfants.
- Plusieurs terrains, bâtiments et équipements en loisirs dans les secteurs Luceville et Sainte-Luce.

3. Politique familiale municipale (PFM) de Sainte-Luce : sa mission, ses objectifs généraux, ses principes directeurs

3.1 Mission

- Cadre de référence concernant le soutien municipal aux familles, dans le respect de leur autonomie et de leur diversité.
- Guide lors de la prise de décision du conseil municipal sur des sujets susceptibles d'avoir un impact sur la vie des familles.
- Outil de suivi qui facilite l'évaluation de la réalisation des objectifs ciblés et l'identification des suites à prévoir, en collaboration avec les partenaires identifiés.
- Instrument évolutif favorisant la cohérence dans les orientations municipales concernant les familles.

3.2 Objectifs généraux

- Fournir à la municipalité un cadre de référence basé sur la notion de «penser et agir famille» permettant de guider l'ensemble des décisions municipales.
- Définir des objectifs d'intervention qui guident les élus municipaux vers des actions concrètes et réalistes en faveur des familles, à l'intérieur des champs d'intervention suivants : la sécurité et la santé des familles, l'environnement familial (l'habitation, l'urbanisme et le transport), la vie sociale et communautaire, les loisirs, le sport et la culture, l'administration et l'information municipales.
- Contribuer à faire de Sainte-Luce un milieu de vie adapté aux besoins des familles, en partenariat avec celles-ci et avec les autres intervenants du milieu municipal et extra municipal. Nous entendons par «intervenants» autant les personnes bénévoles que celles qui sont rémunérées.
- Favoriser la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance à Sainte-Luce et développer la «coopération et la complémentarité des forces» en fournissant aux familles et à l'ensemble des citoyens de nombreuses occasions de communiquer et d'expérimenter la solidarité et l'entraide.

3.3 Principes directeurs

· Les familles au cœur de l'action municipale : la municipalité reconnaît les membres des familles comme les premiers acteurs de leur développement et les principaux responsables de leur qualité de vie. L'action municipale vise à contribuer à répondre aux besoins diversifiés des familles, en partenariat avec celles-ci.

· L'implication municipale selon ses responsabilités : les interventions de la municipalité à l'égard des familles doivent s'effectuer dans les secteurs reconnus de responsabilité municipale. La municipalité peut également appuyer les actions jugées pertinentes d'autres instances intervenant auprès des familles, sur son territoire.

· La complémentarité des interventions et le partenariat : Les élus municipaux reconnaissent le rôle essentiel des autres intervenants auprès des familles, selon leurs domaines de compétences. L'action municipale favorise la concertation avec les autres intervenants du milieu municipal et extra municipal, pour une meilleure efficacité en faveur des familles. Nous entendons par «intervenants» autant les personnes bénévoles que celles qui sont rémunérées.

NB : La section «Champs d'action et objectifs» est la synthèse du plan d'action proposé en complément à la Politique familiale municipale de Sainte-Luce.

4. Champs d'intervention et objectifs

1. Sécurité et santé des familles

Objectif général

Contribuer à la promotion de la sécurité et de la santé des familles.

Objectifs spécifiques

1.1 Organiser et encourager la tenue d'activités de formation et de promotion en faveur du mieux-être des familles.

1.2 Collaborer avec les familles pour assurer la sécurité et le confort de leur résidence.

1.3 Assurer la sécurité dans les rues, les parcs et les autres espaces publics.

1.4 Répondre adéquatement aux besoins de rassemblement et de loisirs des adolescents, dans le respect des autres citoyens.

1.5 Sécuriser le déplacement des écoliers.

2. Environnement familial : habitation, urbanisme et transport

Objectif général

Contribuer à améliorer notre environnement municipal et à l'adapter aux besoins des familles, en considérant l'habitation, l'urbanisme et le transport.

Objectifs spécifiques

2.1 Contribuer aux conditions favorisant que les familles résident dans des habitations adaptées à leurs besoins et à leurs ressources, comme locataires ou propriétaires.

2.2 Favoriser le fait que les aînés et les personnes en perte d'autonomie continuent à vivre auprès de leur famille, dans la municipalité.

2.3 Mieux adapter les espaces publics aux besoins des familles.

2.4 Promouvoir auprès des familles les transports collectifs adaptés à notre contexte.

3. Vie sociale et communautaire

Objectif général

Faire de Sainte-Luce un milieu accueillant, valorisant et stimulant pour les familles.

Objectifs spécifiques

3.1 Faciliter l'intégration des familles s'établissant dans la municipalité et souligner l'arrivée de nouveaux membres dans les familles résidentes, à l'aide d'une Politique d'accueil des nouveaux arrivants.

3.2 Favoriser la participation et l'implication des familles dans la municipalité.

3.3 Consolider les liens entre la municipalité et les écoles sur son territoire, en tant que ressources familiales de première importance

4. Loisirs, sport et culture

Objectif général

Permettre aux familles de profiter pleinement de leurs moments de loisirs dans notre municipalité, pour améliorer leur qualité de vie.

Objectifs spécifiques

4.1 Actualiser et promouvoir les activités récréatives, sportives et culturelles qui s'adressent aux jeunes et à leur famille.

4.2 S'assurer que les activités récréatives offertes aux familles continuent d'être adaptées à leurs besoins et sécuritaires.

5. Administration et information municipales

Objectif général

S'inspirer de la notion «penser et agir famille», dans l'ensemble des interventions municipales, dans le but de favoriser un cadre de vie où il fait bon vivre en famille.

Objectifs spécifiques

5.1 Informer adéquatement les familles sur la municipalité et les services qui y sont offerts.

5.2 Mettre en application la Politique familiale municipale (PFM) et son plan d'action, puis en effectuer une mise à jour périodique, dans le but de favoriser de manière optimale la «qualité famille» des actions municipales.

Sainte-Luce, une municipalité où l'on pense et agit pour la famille!